

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20 h, s'est réuni sous la présidence de Thierry JOUENNE, Maire.

Membres présents, excusés, absents & procurations

| Prénom, Nom | Présents | Excusés | Procuration à | Absents | Date de la convocation |
|----------------------------|----------|---------|--------------------|---------|---|
| Thierry JOUENNE | X | | | | 19/01/2024 |
| Rosamée ROUILLARD GUIGNERY | X | | | | |
| Marc MAIRE | X | | | | |
| Régis BILLARD | X | | | | Date d'affichage |
| Géraldine DARTIGUES | | | | X | 19/01/2024 |
| Sylvie GERMANANGUE | X | | | | |
| Philippe BERTIN | X | | | | |
| Jacqueline HEBERT | | | | X | |
| Michaël BOUYER | X | | | | |
| Françoise JOHANSEN | X | | | | |
| Didier CAREL | | X | Didier CAREL | | Secrétaire de séance art.L.2121-15 du CGCT |
| Isabelle LEGOIS | | X | Sylvie GERMANANGUE | | |
| Patrick JAQUET | | | | X | |
| Patricia NICOLLE | X | | | | |
| Sébastien LE BRAS | | | | X | Rosamée ROUILLARD GUIGNERY |
| Total | 9 | 2 | | 4 | |

Ordre du jour

- Approbation du PV du 12 décembre 2023
- Convention de déneigement
- Subvention BAFA pour Lola VALERE
- BAFA 2024
- Renouvellement installation et mise en service d'un IPBX MITEL SMBC
- Renouvellement de la Mutuelle Communale avec AXA
- Questions diverses

0. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2023

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Convention de déneigement (Délib. n° 01/2024-9.1)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une convention pour le déneigement du réseau de voirie communale.

Il présente la demande de Monsieur Régis BILLARD, domicilié "Rue de Seine" en cette commune pour effectuer ce service.

Il propose d'établir une convention allant du 23 janvier 2023 au 31 décembre 2026, en fixant les modalités et le prix.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide par 10 voix pour :

- de conclure une convention de déneigement avec Monsieur Régis BILLARD pour la période allant du 23/01/2024 au 31/12/2026,
- de fixer à 50 euros de l'heure, toutes taxes comprises, la rétribution de Monsieur Régis BILLARD pour ce service,

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ne prend pas part au vote :
Régis BILLARD

Se sont abstenus :
Néant

Ont voté Contre :
Néant

2. Demande de subvention pour le financement de la base BAFA (Brevt d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) pour Lola VALERE (Délib. n° 02/2024-7.5)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Sahurs a réceptionné une demande d'aide à la session de formation générale BAFA de Mademoiselle Lola VALERE qui s'est déroulée du 28/10/2023 au 04/11/2023 à l'UFCV de CAEN. Il informe que Mademoiselle Lola VALERE souhaite devenir animatrice et de ce fait obtenir son diplôme du BAFA afin de travailler dans les centres de vacances et de loisirs, elle a procédé à une avance de fond et souhaite que la commune de Sahurs lui subventionne cette formation à hauteur de 389 € TTC.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'attribution d'une subvention à hauteur de 389 € TTC à Mademoiselle Lola VALERE.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Se sont abstenus :
Néant

Ont voté Contre :
Néant

3. Financement BAFA/BAFD 2024 (Délib. n° 03/2024-9.1)

Dans un souci de qualification des futurs animateurs au centre de loisirs, Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sahurs prend en charge la formation d'obtention du BAFA ou du BAFD. Un appel à candidature a été lancé avec une date de clôture au 27/01/2024.

Comme chaque année, la commune finance trois BAFA ou BAFD. La sélection des candidats est effectuée par un jury constitué d'élus. En contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser bénévolement leur stage pratique au centre de Loisirs sans hébergement pendant l'ouverture du centre durant un minimum de 4 semaines consécutives ou non.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte** la proposition de Monsieur Le Maire de financer 3 Brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animation ou Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur ;
- **Décide** que cette charge soit portée chaque année au budget de l'exercice concerné.

Se sont abstenus :
Néant

Ont voté Contre :
Néant

4. Renouvellement contrat de location – installation et mise en place d'un IPBX MITEL SMBC avec la société EET SERVICE (Délib. n° 04/2024-1.4)

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018, la commune a signé un contrat de location avec la société EET SERVICE pour la fourniture et la pose d'une installation téléphonique au secrétariat de la mairie.
Ce contrat est arrivé à échéance le 31/12/2023 et qu'il convient de le renouveler.

La nouvelle proposition de financement en location entretien financière comprend toutes les fournitures, la main-d'œuvre et le déplacement des techniciens, ainsi que la formation des utilisateurs et la maintenance sur une durée de 5 ans :

* Soit 60 loyers mensuels de 80,00 € HT / mois

Les loyers sont payables par prélèvements automatiques trimestriels terme à échoir.

Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat de location avec la société EET SERVICE dont le siège est situé 481, rue Clément Alder – ZAC du long Buisson – 27000 EVREUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le contrat de location pour la fourniture et pose de la téléphonie telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat pour durée de 60 mois avec la société EET SERVICE,
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Se sont abstenus :

Néant

Ont voté Contre :

Néant

| |
|---|
| 5. Renouvellement contrat d'assurance complémentaire santé 'Ma Santé' – signature de la convention avec AXA FRANCE (Délib. n° 05/2024-9.1) |
|---|

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022, la commune a renouvelé une convention avec la compagnie d'assurances AXA France pour la mise en place d'une mutuelle solidaire pour les habitants de la Commune pour une durée d'un an.

La convention permet à AXA France de proposer la complémentaire santé « Ma Santé » aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

La commune n'est en aucun cas mandataire d'AXA ou des habitants, ni partie prenante aux opérations pouvant être conclues entre l'assureur et les habitants. La commune n'est pas tenue responsable de la relation juridique à venir entre l'assureur et les habitants.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée d'un an à compter de l'acceptation de cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** la convention de mutuelle communale par AXA France. La convention permettra à AXA FRANCE de proposer la complémentaire santé « Ma Santé » aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles sans que la commune ne soit ni mandataire, ni partie prenante aux opérations conclues entre l'assureur et les habitants, ni tenue responsable de la relation juridique entre les parties,
- **Charge** Monsieur le Maire de mener les démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif de mutuelles solidaire et notamment à signer toutes pièces utiles.

Se sont abstenus :

Néant

Ont voté Contre :

Néant

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est close à 21 h 50.

Le Maire
Thierry JOUENNE

La secrétaire de séance
Rosamée ROUILLARD GUIGNERY